

# MAIRIE D'EMERCHICOURT

## CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du vendredi 9 juin 2023 à 18h

**Date de convocation** : 31 mai 2023

**Présidence de** : M. Régis ROUSSEL, Maire d'EMERCHICOURT

**Secrétaire de séance** : M. Gonzague DAMS

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance** : 14

**Nombre de conseillers présents ou représentés** : 14

**Membres présents** : 12

Mesdames BAFCOPS Marie-Catherine – BRZEZINSKI Régine – CHOQUET Justine – COTREZ Sabrina – HERBIN Mélody et SUM Michèle.

Messieurs DAMS Gonzague – DUFOUR Daniel – DUMONT Jean-Philippe – DUROSIER Albert – ROUSSEL Régis et SZATAN Michel.

**Membre absent excusé ayant donné pouvoir** : 2

Madame LONGEARD Ingrid a donné pouvoir à M. DUMONT Jean-Philippe.  
Monsieur DE FILIPPI Lucas a donné pouvoir à M. DAMS Gonzague.

Monsieur le Maire fait part de la démission de Monsieur STASIOLOJC Arnaud en date du 10 mai 2023 et précise que l'effectif légal du conseil municipal est depuis cette date fixé à 14 élus.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate, après l'appel nominal que le quorum est atteint.

### **ORDRE DU JOUR** :

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 avril 2023
- Communication des décisions du Maire
- Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs
- Nomination des délégués à la Commission du Centre Communal d'Action Sociale
- Vote des subventions aux associations et organismes divers

---

#### • **Nomination d'un secrétaire de séance**

Monsieur Gonzague DAMS est nommé secrétaire.

#### • **Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 avril 2023**

Suite à l'envoi du Procès-verbal de la précédente séance, les élus n'ont émis aucune observation sur ce document.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

- **Communication des décisions du Maire**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente la liste des décisions directes qu'il a prises en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du Conseil Municipal n° 2020/02/10 le 10 juillet 2020.

Aucune décision n'a été prise.

### **1. Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la date de cette séance est décidée par Monsieur le Préfet et s'impose aux communes concernées par ce point.

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée du Sénat est renouvelée par moitié tous les trois ans et que ses membres sont élus au suffrage universel indirect.

La commune d'Emerchicourt est concernée par le renouvellement de 2023.

Le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 porte convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le 24 septembre à Lille.

L'instruction ministérielle n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 porte organisation de la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

L'arrêté préfectoral du 26 mai 2023 fixe le mode de scrutin ainsi que le nombre des délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants à désigner ou à élire pour l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023.

Trois délégués titulaires et trois délégués suppléants doivent être désignés pour la commune d'Emerchicourt.

Monsieur le Maire précise que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs DUFOUR Daniel et DUROSIER Albert et Mesdames HERBIN Mélody et CHOQUET Justine. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Il est procédé au vote des délégués titulaires.

Les candidatures de Messieurs ROUSSEL Régis, DAMS Gonzague et DUMONT Jean-Philippe sont enregistrées.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 14
- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) : 0
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) : 14
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. ROUSSEL Régis : 14 voix

M. DAMS Gonzague : 14 voix

M. DUMONT Jean-Philippe : 14 voix

M. ROUSSEL Régis a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

M. DAMS Gonzague a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

M. DUMONT Jean-Philippe a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Il est procédé au vote des délégués suppléants.

Les candidatures de Mesdames SUM Michèle, BAFCOPS Marie-Catherine et CHOQUET Justine sont enregistrées.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 14
- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) : 0
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) : 14
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme SUM Michèle : 14 voix

Mme BAFCOPS Marie-Catherine : 14 voix

Mme CHOQUET Justine : 14 voix

Mme SUM Michèle a été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme BAFCOPS Marie-Catherine a été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme CHOQUET Justine a été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

## **2. Nomination de délégué à la Commission du Centre Communal d'Action Sociale**

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal et qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau délégué en vue de procéder au remplacement de M. STASIOLOJC Arnaud.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu.

Avec l'accord unanime des membres du Conseil Municipal, le vote a lieu à main levée.

Madame Michèle SUM propose sa candidature.

**Nombre de votants : 14**

**14 votes POUR**

## **3. Vote des subventions aux associations et organismes divers**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer les subventions aux diverses associations et autres organismes pour l'année 2023.

- Amicale Laïque d'Emerchicourt : 4 000 €

**Nombre de votants : 14**

**14 votes POUR**

- Amicale Laïque d'Emerchicourt *subvention exceptionnelle fête communale* : 252 €

**Nombre de votants : 14**

**14 votes POUR**

- Comité des Fêtes : 1 000 €

*(Madame BRZEZINSKI Régine ne participe pas au vote concernant l'octroi de la subvention au Comité des Fêtes)*

**Nombre de votants : 13**

**11 votes POUR**

**2 votes CONTRE (Mme SUM Michèle et M. SZATAN Michel)**

- Comité des Fêtes *subvention exceptionnelle fête communale* : 250 €

*(Madame BRZEZINSKI Régine ne participe pas au vote concernant l'octroi de la subvention au Comité des Fêtes)*

**Nombre de votants : 13**

**12 votes POUR**

**1 vote CONTRE (Mme SUM Michèle)**

- Ostrevent Basket-Ball Emerchicourt Aniche Auberchicourt Monchecourt : 4 000 €

**Nombre de votants : 14**

**14 votes POUR**

- Club Canin d'Emerchicourt : 250 €

**Nombre de votants : 14**

**14 votes POUR**

- Club Féminin d'Emerchicourt : 250 €

**Nombre de votants : 14**

**14 votes POUR**

- Société d'Histoire Locale : 250 €

*(Monsieur DUROSIER Albert ne participe pas au vote concernant l'octroi de la subvention à la Société d'Histoire Locale)*

**Nombre de votants : 13**

**13 votes POUR**

- Association des Parents d'Elèves groupe scolaire Aragon : 250 €

**Nombre de votants : 14**

**14 votes POUR**

- Amicale du Personnel Communal d'Emerchicourt : 2 000 €

**Nombre de votants : 14**

**14 votes POUR**

- Association LAPAGE : 14 089 €

*Monsieur le Maire précise qu'une réflexion sera engagée pour les années à venir concernant la convention de partenariat entre la commune et l'association LAPAGE qui assure la gestion des accueils de loisirs sans hébergement des enfants de 3 à 12 ans.*

**Nombre de votants : 14**

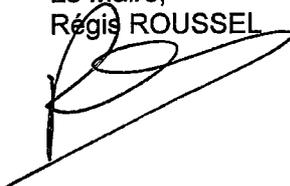
**12 votes POUR**

**2 votes CONTRE (M. SZATAN Michel et Mme CHOQUET Justine)**

Les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 19h10.

Le présent procès-verbal est validé en séance de Conseil Municipal du 29 septembre 2023.

Le Maire,  
Régis ROUSSEL



Le Secrétaire,  
Lucas DE FILIPPI

